

**M. l'Orateur:** Je signale au député que nous avons déjà dépassé la période prévue pour les questions. Il ne semble pas y avoir unanimité pour permettre au député de poursuivre. Il a formulé la question et si elle est urgente, on pourrait peut-être en discuter au moment de l'ajournement.

**M. Lundrigan:** C'était uniquement pour signaler que les ministres ne sont pas très souvent à la Chambre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

### LA PÊCHE

#### LES PHOQUES—LE TRUQUAGE D'UN FILM SUR LES MÉTHODES DE CHASSE

[Plus tard]

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement en raison de l'urgence et de la gravité de la question que j'ai soulevée aujourd'hui. Le ministre des Pêcheries a maintenant un exemplaire du rapport dont je parlais. J'en ai ici un exemplaire signé. La Chambre consentirait-elle à l'unanimité à ce que ce rapport soit déposé? Cela dissiperait peut-être la mauvaise impression créée à l'étranger par les faux renseignements sur la chasse au phoque dans les eaux canadiennes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il faudrait que la demande vienne du ministre. Il n'y aurait pas d'objection, si le ministre demandait l'approbation de la Chambre.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, j'ai effectivement une photocopie du rapport qui m'a été envoyée par le député. Il s'agit peut-être d'un document préparé à l'intérieur du ministère des Pêcheries. Il porte la date du 29 février 1968. J'aimerais être bien sûr de la teneur générale du document et des circonstances dans lesquelles il fut rédigé et soumis à l'ancien ministre avant d'en autoriser le dépôt.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre a parlé du document à la Chambre, en vertu du Règlement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne saurais approuver la façon dont le député interprète le Règlement.

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

#### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

##### L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, réunie en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude interrompue le lundi 10 mars du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le président:** Lorsque le débat a été ajourné hier, l'article 7 était à l'étude.

Sur l'article 7—*Création du ministère.*

**M. Peters:** Monsieur le président, depuis deux ou trois jours la majorité des questions à la Chambre ont trait au ministère des Postes. J'ai suivi de près et avec beaucoup d'intérêt ce qui s'y passe. Franchement, l'attitude du ministre me renverse. Lorsque les changements découlant de l'automation et du progrès technique sont survenus dans d'autres domaines, nous savions tous qu'ils entraîneraient des difficultés considérables qui vraisemblablement se feraient sentir le plus dans le secteur privé de notre économie.

L'évolution récente indique que ce n'est pas toujours le cas. A mon avis, le secteur privé a bien mieux réagi à la transformation technologique que le gouvernement fédéral. Les circonstances qui ont entouré les difficultés survenues entre les employés du Canadien-National et leur employeur ont donné naissance, comme nous le savons, au rapport Freedman qui a simplement déclaré que là où il faudrait envisager dans l'industrie un changement technique touchant un certain nombre d'employés, ceux-ci auraient l'occasion, avant qu'on ne procède à ce changement, de discuter avec les représentants de la compagnie de leurs difficultés particulières à cet égard et qu'ils seraient invités à collaborer avec la direction en vue de trouver la meilleure solution possible.

La plupart des membres du gouvernement ont convenu que, dans la mesure où elle concernait le changement technique et la néces-